



Séance du 17 juillet 2014

Convocation du 8 juillet 2014

Absents excusés : Stéphanie CHATAIGNER, Aurélien DUPOUY

Secrétaire de séance : Sergine BRETEAUDEAU

Madame Stéphanie CHATAIGNER donne pouvoir à Madame Josette GUITTON

Monsieur Aurélien DUPOUY donne pouvoir à Monsieur Franck CHARRIER

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

1 – Exposé sur la sécurité

Monsieur le Maire demande à ce que ce point soit débattu à huis clos.

Le maréchal des logis-chef BENETTI de St Macaire en Mauges présente à l'ensemble du conseil municipal les mesures pour protéger et sécuriser les bâtiments publics.

2 – Domaine de la Croix des Rouleaux

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, a décidé, dans sa séance du 20 mai 2014 de lancer la procédure d'appel d'offres sous forme de procédure adaptée.

La consultation a été lancée par voie de presse le 19 juin et s'est terminée le jeudi 10 juillet à 12 heures.

Le marché se décompose en trois lots :

- Lot VRD (Voirie-Réseaux Divers)
- Lot Contrôle Réseaux EU et EP
- Lot Espaces Verts

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 10 juillet à 18 h 30.

Lot n°1 : VRD

Ce lot comporte deux options :

- Option n° 1 : Voie d'accès
- Option n° 2 : Giratoire

	Solution de base	Option n° 1	Option n° 2	Total HT
<i>Estimation</i>	<i>551.000 €</i>	<i>48.000 €</i>	<i>65.000 €</i>	<i>664.000 €</i>
SAS Cholet TP	493.709,90	25.445,50	29.617,25	548.772,65
Charier TP Agence Lahaye	662.893,66	29.449,44	36.371,88	728.714,98
SA Durand Luc	695.896,00	32.025,00	41.246,00	769.167,00
Eurovia Atlantique	529.249,07	29.091,80	34.969,83	593.310,70
Bouchet Yzernay	504.124,52	35.393,68	37.679,73	577.197,93
Acti TP Fonteneau	553.859,65	34.698,05	51.558,00	640.115,70
Graveleau TP	465.557,09	32.928,95	39.877,08	538.363,12
Allard TP	645.676,20	35.786,25	43.804,70	725.267,15

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- de retenir l'entreprise GRAVELEAU TP pour un montant de solution de base s'élevant à 465.557,09 euros HT
- de retenir l'option n°1 et de l'attribuer à l'entreprise GRAVELEAU TP pour un montant de 32.928,95 euros HT
- de ne pas retenir l'option n°2.

Le montant global du marché attribué à l'entreprise GRAVELEAU TP s'élève donc à 498.486,04 euros HT

Lot n°2 : Contrôle Réseaux EU et EP

	Solution de base
<i>Estimation</i>	3.250 €
STGS Avranches	5.332,00
Sanitra Fourier	4.983,50
A3SN	3.713,50
SPI2C	5.907,45
Véolia	4.638,40

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise A3SN pour un montant de solution de base s'élevant à 3.713,50 euros HT.

Lot n°3 : Espaces Verts

Ce lot comporte également deux options :

- Option n° 1 : Voie d'accès
- Option n° 2 : Giratoire

	Solution de base	Option n° 1	Option n° 2	Total HT
<i>Estimation</i>	33.500 €	2.500 €	2.500 €	38.500 €
Arbora	51.057,04	3.189,50	673,00	54.919,54
Sarl Baron	67.648,40	3.985,00	570,50	72.203,90
Loire Vendée Aménagement	83.980,50	6.000,00	960,00	90.940,50
Sarl Vert Paysages	55.877,75	3.325,00	412,00	59.614,75
Chupin Espaces Verts	58.324,02	3.571,50	553,50	62.449,02
Bry Paysage	47.695,60	2.050,00	226,00	49.971,60

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- de retenir l'entreprise BRY Paysage pour un montant de solution de base s'élevant à 47.695,60 euros HT
- de retenir l'option n°1 et de l'attribuer à l'entreprise BRY Paysage pour un montant de 2.050,00 euros HT
- de ne pas retenir l'option n°2.

Le montant global du marché attribué à l'entreprise BRY Paysage s'élève donc à 49.745,60 euros HT

Le montant total du marché est de 551.945,14 € HT. Les travaux devraient commencer en octobre.

3 – Réfection murs du cimetière

La commission urbanisme a réfléchi depuis plusieurs mois à la réfection des murs du cimetière (mur du fond côté chapelle et mur mitoyen avec les riverains). Après consultation auprès des entreprises, plusieurs offres sont parvenues en mairie.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de ATIMA pour un montant total de 39.729,66 euros sous réserve de l'obtention de subventions.

Le conseil municipal décide également de demander une subvention auprès de la Fondation du Patrimoine au titre du fonds national en faveur de l'insertion des publics en difficulté par le patrimoine.

4 – Délégation du maire en matière d'emprunt

Le Maire peut, selon l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, être chargé par délégation du conseil municipal, et ce pour la durée du mandat, de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et fixe le montant maximum autorisé dans le cadre de cette délégation à 1.000.000 euros.

5 – Désignation d'un membre à la CAC pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

La Communauté d'Agglomération du Choletais demande à chaque commune de désigner un membre appelé à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges.

Cette commission est chargée d'évaluer le coût des transferts d'équipements ou de compétences des communes vers l'EPCI.

Le conseil municipal nomme par 18 voix et 1 abstention Mr Dominique BEAUFRETON.

6 – Désignation auprès de la CAC d'un référent « sentier »

La Communauté d'Agglomération du Choletais demande à chaque commune de désigner un référent « sentier ».

Cette personne sera notamment chargée d'échanger avec la CAC sur l'état d'entretien des sentiers.

Mr Frédéric GROLLEAU était déjà référent sur ce dossier. Le conseil municipal décide donc par 18 voix et 1 abstention de le nommer à nouveau.

7 – Désignation auprès de la Préfecture d'un élu-référent en matière de sécurité routière

La Préfecture de Maine-et-Loire demande à chaque commune de désigner un référent sécurité routière afin de favoriser le dialogue entre les différents partenaires institutionnels. Ce référent serait également le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux de la sécurité routière et veillerait à la prise en compte des enjeux de sécurité routière.

Le conseil municipal décide par 18 voix et 1 abstention de nommer Mr Freddy BROCHARD.

8 – Questions et informations diverses

a/ Courrier de SOS SAHEL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier arrivé en mairie le 9 juillet dernier émanant de SOS SAHEL qui remercie la commune de La Romagne pour le versement d'une subvention de 300 euros en faveur des écoliers du village de Goala au Burkina Faso. Ils ont ainsi pu équiper l'école d'un système d'éclairage solaire.